



Informations sur les autotests coronavirus

Etat: 28 juin 2021

Vous avez obtenu un autotest de dépistage du coronavirus dans notre pharmacie. Nous vous prions de tenir compte des instructions importantes énumérées ci-dessous. **L'autotest ne remplace ni les règles d'hygiène, de conduite et de distanciation ni les plans de protections existants.**

De quoi faut-il tenir compte lors de l'obtention et de l'utilisation des autotests ?

Les autotests présentent un taux de détection nettement inférieur aux tests PCR et donc une pertinence plus faible, en particulier chez les personnes asymptomatiques.

Quand un autotest est-il utile ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Chez les personnes ne présentant pas de symptômes et n'ayant pas eu de contact avec des cas de COVID-19 qui souhaitent effectuer un test à domicile.▪ Chez les personnes qui ne sont pas (encore) vaccinées ou guéries.
Dans quels cas un autotest n'est-il pas indiqué ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas d'autotest chez les personnes ayant des symptômes de la maladie. Celles-ci devraient effectuer un test PCR ou un test rapide à l'hôpital, au cabinet médical, à un centre de dépistage ou à la pharmacie.▪ Pas d'autotest avant une visite auprès de personnes vulnérables et dans des établissements de soins de santé.▪ Pas d'autotest pour le dépistage répété dans les écoles, les entreprises et les institutions.
Où peut-on se procurer les autotests ?	En Suisse, les autotests peuvent être délivrés gratuitement par les pharmacies sous certaines conditions. Dans le commerce de détail, ils peuvent être retirés contre paiement.
Qui paie les autotests ?	La Confédération prend en charge les coûts et non les caisses-maladie. Par conséquent, aucune franchise ni quote-part ne doit être payée.
Combien d'autotests peuvent être obtenus en pharmacie ?	La Confédération prend en charge les coûts d'un maximum de 5 autotests par personne sur 30 jours , dans la mesure où ils sont remis par des pharmacies. Cela vaut pour les personnes qui ne sont ni vaccinées ni guéries. Toutes les autres personnes peuvent retirer des autotests à leurs propres frais.
Quand est-on considéré comme guéri ou vacciné ?	Est considérée comme complètement vaccinée toute personne ayant reçu la deuxième dose il y a moins de 365 jours ¹ . Les personnes guéries sont déjà complètement vaccinées après une dose de vaccination. Suite à une infection au SARS-CoV-2, la personne est considérée comme guérie lorsque le test PCR positif date d'au moins 11 jours mais de six mois au maximum.
Puis-je obtenir des autotests à la pharmacie pour d'autres personnes (p. ex. des membres de ma famille) ?	Pour autant que vous soyez en possession de la carte d'assurance-maladie, c'est possible. Toutefois, la facturation est effectuée séparément pour chaque personne assurée (pas de regroupements familiaux).
Comment utiliser correctement l'autotest ?	L'utilisation est décrite dans la notice d'emballage. Le code QR ci-contre permet de visionner une vidéo explicative sur YouTube.



¹ Pour le vaccin de Janssen, la durée est de 365 jours à partir du 22e jour suivant la vaccination complète.

Le résultat de mon test est positif

Que faire ?

→ **Le résultat doit être immédiatement confirmé par un test PCR (<72 h). Ce test PCR de confirmation est toujours gratuit.**

Veillez vous faire tester immédiatement

→ Code QR : où puis-je me faire tester?

Veillez vous placer en auto-isolement jusqu'à ce que vous receviez le résultat du test PCR de confirmation.



Le résultat de mon test est négatif

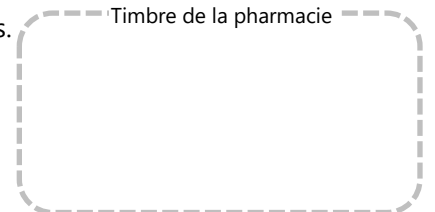
Que faire ?

→ Continuer à suivre les règles d'hygiène, de conduite et de distanciation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

→ Le résultat de votre test est valable uniquement le jour du test. Si des symptômes apparaissent, faites-vous tester dans un hôpital, un cabinet médical, un centre de dépistage ou une pharmacie. Informez-vous sur la page d'information sur le coronavirus de votre canton.

Si vous avez des questions ou des incertitudes, votre pharmacie est là pour vous.

Timbre de la pharmacie



Invitation à participer à un sondage sur les autotests coronavirus

Vous avez obtenu un autotest de dépistage du coronavirus. La Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse souhaiterait savoir comment vous avez vécu la remise des autotests en pharmacie et comment vous utilisez les autotests. Vous contribuez ainsi à améliorer ce service.

Toute personne en Suisse ayant déjà retiré un autotest de dépistage du coronavirus peut participer. L'enquête est disponible en quatre langues (français, allemand, italien et anglais).

Veillez répondre aux questions en ligne.

Cela ne vous prendra que 5 à 7 minutes.

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

Scannez le code QR ci-joint

ou saisissez l'URL suivant :

<https://findmind.ch/c/iCvStD>



Vous décidez librement si vous souhaitez participer à cette enquête ou non. Vos réponses sont anonymes et sont sauvegardées et traitées en Suisse sur des serveurs de cyon GmbH à Bâle (CH). Aucune donnée personnelle n'est sauvegardée ou analysée. Afin d'interpréter les résultats, nous vous demandons uniquement des informations générales telles que votre sexe, votre âge et votre canton de résidence. Ces données ne permettent pas de vous identifier.

Merci de votre participation !

pharmaSuisse 

Schweizerischer Apothekerverband
Société Suisse des Pharmaciens
Società Svizzera dei Farmacisti